

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'une séance ordinaire de la municipalité sera tenue en la salle des loisirs de Saint-Jude le 5 mai 2025 dès 20h00 au 922, rue du Centre à Saint-Jude.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivante :

Désignation de
l'immeuble : lot 2 708 711


- La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser la création des lots 6 724 565 et 6 724 566, ayant pour effet de remplacer le lot 2 708 711. Le lot 6 724 565 ne dispose toutefois pas d'un accès à une rue.

Désignation de
l'immeuble : lot 2 709 213

- Une demande de PIIA afin de remplacer les fenêtres actuelles, de type à guillotine, par des fenêtres à battants aux étages et des fenêtres coulissantes au sous-sol pour un lot qui est réputée être dans une zone patrimoniale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jude, ce 15 avril 2026



Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

Demandes de dérogations mineures

Je, soussigné, Myriam Fournier, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 15 avril 2026, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 avril 2026.



Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière